

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU Lundi 11 avril 2022**  
20 Heures 00 minutes

**Présents :** Mmes ROSSI Joëlle, EGON Violette et OZIL Stéphanie,  
MM. CHARBONNIER Maurice et SUEUR Julien.  
Mmes FROMONT Michelle, HASSAPIS Renée et TORAN Isabelle.  
MM. CHEVILLIAT Bernard, DEBOEUF Michel, ROUME Denis.

**Absents :** Madame Liliane COLAS donne procuration à Madame Joëlle ROSSI,  
Monsieur Loïc DIVES donne procuration à Madame Joëlle ROSSI  
Monsieur Dominique CALDERAN, Madame Adeline CHEYNEL.

Madame Isabelle TORAN est élue secrétaire de séance.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT**

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2022 est soumis au vote et adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

**FONDS DE CONCOURS VOIRIE**

La route du Salastre doit être goudronnée. Le total des travaux s'élève à 72 981€60 TTC.  
L'enveloppe intercommunale est de 28 592€32, il faut donc ajouter 44 389€28 pour réaliser ces travaux.  
Il faut voter un fonds de concours de 44 389€28 pour versement à l'intercommunalité.

M. Bernard CHEVILLIAT arrive à 18h39.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

**TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition de la commune concernant les taxes directes locales pour 2022.

Taxe foncière (bâti)	: 12.50% (taux communal) + 18.78% (taux département) = 31,28%
Taxe foncière (non bâti)	: 83.65%

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**BUDGET :**

**1) Commune**

Mme Patricia PASCAL et Mme Joëlle ROSSI font la présentation du budget primitif de la Commune.

Mme Violette EGON arrive à 18h55.

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, valide le budget primitif 2022 de la Commune.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1.376.166€30 avec un résultat positif, reporté de 2021, d'un montant de 337.334€30 et la section d'investissement s'équilibre à 757.929€38 avec un report négatif 2021, de 19.436€38.

## 2) Eau

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, valide le budget primitif 2022 du service de l'EAU.

La section d'exploitation s'équilibre à 410.375€75 avec un résultat positif, report 2021, de 106.368€75 et la section d'investissement s'équilibre à 315.848€ avec un résultat positif, report 2021, de 51.253€36.

## 3) Assainissement

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, valide le budget primitif 2022 du service de l'Assainissement.

La section d'exploitation s'équilibre à 78.547€60 avec un résultat positif, report 2021, de 41.947€60 et la section d'investissement s'équilibre à 256.870€ avec un résultat positif, report 2021, de 238€20.

## REDEVANCE TÉLÉCOM 2022

La Commune doit fixer le montant des redevances qui sont dues par les opérateurs de télécommunications pour l'occupation du domaine public (aérien, souterrain).

	2021	2022
Artère aérienne (km)	17km375 x 55€05 = 956€49	17km525 x 56€85 = 996€29
Artère souterraine (km)	4km145 x 41€29 = 171€14	5km070 x 42€64 = 216€18
Emprise au sol (m <sup>2</sup> )	1 km x 27€52 = <u>27€52</u>	1 km x 28€42 = <u>28€42</u>
TOTAL	1.155€15	1.240€89

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les redevances suivantes ;

- 1.155€15 pour l'année 2021,
- 1.240€89 pour l'année 2022.

## SERVICE ASSAINISSEMENT : Participation assainissement collectif

Suite à des retards liés aux recours judiciaires au niveau du PLU, la municipalité précédente avait indiqué à deux familles qu'elles seraient dispensées de la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif).

Madame le Maire propose de valider l'exonération de la PAC pour ces deux familles.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

### **MUSÉE : Tarif travail dimanche**

Afin que les heures travaillées le dimanche, au Musée, soient davantage rémunérées, il faut délibérer pour que ces heures travaillées soient doublement comptabilisées.

Accord du Conseil municipal : 12 pour, 1 abstention

### **FERMAGE TERRAINS COMMUNAUX**

Madame le Maire rappelle la délibération du 21 mars 2022 accordant aux demandeurs l'établissement d'un bail de fermage pour pâturage sur les parcelles K337 et K326 appartenant à la Commune de Lagorce.

Suivant la réglementation des baux ruraux et l'indice de fermage 2021-2022, le Maire propose d'attribuer à la qualité du terrain une note de 7 points.

Considérant la taille des parcelles respectives, cette décision porte le loyer au montant suivant :

- 6,20€ par an pour la parcelle K326 ;
- 2,53€ par an pour la parcelle K337.

Pour un total de 8,73€ par an.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour établir le loyer au montant susmentionné.

### **CANTINE : Prise en charge repas**

Il est proposé de prendre en charge les repas pris par l'élève ukrainien scolarisé à l'école de Lagorce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

### **COURRIER ASSOCIATION**

Un courrier de l'association Vignature est lu par Mme Le Maire concernant l'antenne relais et les inquiétudes liées à la 5G.

La discussion s'engage.

Dans un principe de précaution, le Conseil municipal décide de préparer une délibération contre la 5G qui sera présentée au prochain Conseil pour validation.

## DIVERS

- La visite de Melvita est reportée au 23 mai.
- Le pot de départ de l'Agent du Service de l'eau est prévu le 19 avril à 17h.
- Le prochain Conseil est prévu le 9 mai.
- Le planning des bureaux de votes pour les élections présidentielles est distribué aux élus.
- Mme FROMONT revient sur le problème de la sécurité des usagers de la nature en période de chasse. Le problème est le manque d'informations et le manque de signalisation. Il est proposé de mettre en place un onglet sur le futur site internet de la commune pour informer sur les lieux de chasse.

Il sera envisagé de rencontrer la présidente de l'Association de la Chasse pour discuter de cela.

- L'association Graines de jardin a fait son AG. Les membres demandent si la Mairie peut entretenir la clôture de leur jardin et peut transporter le compost qu'ils achètent à la Distillerie. Ils demandent à ce que la citerne de l'église soit remise en état. Le problème est que cette citerne provoque des infiltrations dans la Crypte. Les réparations s'élèveraient à près de 35 000 €.
- Une réflexion est en cours pour créer une association pour animer le village. Une réunion est prévue le samedi 7 mai.
- Des jeunes du village ont demandé à voir les terrains autour de la Maison des jeunes pour leur projet de terrain de BMX. Ils proposent de réunir davantage de jeunes le samedi 23 avril en fin de journée.
- Monsieur Julien SUEUR demande s'il est possible de relancer la réflexion sur le projet d'aménagement de la cave coopérative. Monsieur Denis ROUME souhaiterait que la Commune puisse prendre le temps de réfléchir à un projet de fond, en négociant un délai de paiement auprès d'EPORAH. Il rappelle que ce lieu est à la fois symbolique et stratégique pour la Commune et qu'il faut être vigilant aux éventuelles propositions de partenaires privés. Il faut également réfléchir au devenir de la route départementale D1 car son utilisation peut influencer le projet de rénovation de la cave coopérative.

Mme ROSSI s'interroge sur la capacité financière de la Commune d'acheter en premier lieu le bâtiment puis de financer un projet conséquent qui pourrait être lourd pour les finances de la Commune.

Ce point doit être effectivement étudié de manière plus large, en étudiant les différentes hypothèses possibles.

Une discussion a lieu sur la pertinence d'organiser des ateliers participatifs pour réfléchir sur le devenir de la cave. Il semble que cela soit compliqué et prématuré sans avoir des devis chiffrés sur la rénovation d'un bâtiment de ce genre.

Levée de séance à 21 heures et 30 minutes.